

france3-regions.franceinfo.fr

Soupçons de violences et d'humiliations sur des enfants et adolescents : deux enquêtes ouvertes dans un foyer

Myriam Libert

4-6 minutes

Des faits de maltraitance ont été rapportés par des agents et des enfants du foyer de l'Idefhi de Saint-Nicolas-d'Aliermont, en Seine-Maritime. Deux enquêtes sont en cours, l'une au sein de l'établissement, l'autre auprès de la gendarmerie d'Envermeu.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Les faits de violence dénoncés se seraient déroulés au sein de l'Idefhi - l'Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion-, d'abord installé à Dieppe, en Seine-Maritime, et depuis cet été 2025 à Saint-Nicolas d'Aliermont.

Des agents, ainsi que des enfants et adolescents, auraient alerté sur les agissements répréhensibles d'une employée de l'établissement. Les violences et humiliations auraient commencé fin 2024.

Une information révélée par nos confrères des [Informations Dieppoises](#) dans son édition du 3 février.

La gendarmerie d'Envermeu nous a confirmé qu'une enquête était en cours depuis le mois de novembre 2025. Les faits reprochés à l'agente de l'établissement seraient des comportements agressifs et dégradants envers des enfants.

Ils auraient commencé à l'époque où la structure était encore à Dieppe, et se seraient poursuivis par la suite à Saint-Nicolas-d'Aliermont. Ils concerneraient une poignée de jeunes.

36 enfants et adolescents sont suivis au sein de l'établissement de Saint-Nicolas-d'Aliermont, et encadrés par 15 éducateurs. Les jeunes sont répartis en trois unités en fonction de leur âge.

À ces personnels s'ajoutent un psychologue, deux maîtresses de maison, deux veilleurs de nuit et un médecin psychiatre qui intervient régulièrement.

La personne qui a alerté sur ces faits de maltraitance ne se serait pas sentie soutenue par sa direction, ce qui l'aurait poussé à les dénoncer.

La direction de l'établissement, qui a lancé une enquête interne fin 2025, affirme de son côté avoir suspendu l'agente soupçonnée de maltraitance, et confirme qu'elle ne sera pas réintégrée si les

faits sont avérés.

"Nous avons été interpellés en octobre 2025 sur un fait de maltraitance, qui est passé par le cadre ASE (Aide sociale à l'enfance). Nous avons été informés le vendredi matin, et avons décidé avec la RH de l'Idefhi une suspension conservatoire à titre provisoire de quatre mois pour l'agent concerné", a expliqué le directeur de l'établissement Matthieu Claeys à France 3 Normandie.

Si un agent avait déjà été suspendu dans une autre unité de l'Idefhi pour des faits de même nature, le directeur insiste sur la rareté de ce type de comportements. "Il y a très très peu de faits de maltraitance heureusement, et quand il y a des faits, on les traite."

D'autre part le directeur insiste sur le fait qu'il n'était pas encore à ce poste lors des faits signalés dans la structure de Dieppe.

Depuis le Covid, la structure a dû faire face à des difficultés de recrutement de personnels formés et diplômés. Cependant, le directeur rappelle que la violence est absolument proscrite quel que soit le type de personnel.

Il n'y a pas besoin de formation pour dire que c'est interdit de mettre une claque à un enfant. On a un code éthique et déontologique à l'Idefhi qui fait que ce n'est pas acceptable. Donc aussitôt, on traite.

Matthieu Claeys, directeur de l'Idefhi de Saint-Nicolas-d'Aliermont (76)

Matthieu Claeys rappelle aussi que l'Idefhi propose des formations en interne sur la gestion de la violence.

Les jeunes gens qui vivent à l'Idefhi ont été placés, et les relations sont parfois difficiles avec les éducateurs.

Le personnel de ces établissements doit par ailleurs détenir un certificat d'honorabilité pour travailler.

Les agents sont aussi tenus à un devoir d'alerte. "Si on constate quelque chose, l'éducateur doit le remonter automatiquement", conclut le directeur de la structure.

Avec Grégory Archiapati